Pièce 03b

Reçue le 24 août 2004

CANTON DE VAUD
TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT
DE L'EST VAUDOIS

Case postale
Rue du Simplon 22
1800 Vevey 1

ORDONNANCE DE MESURES PREPROVISIONNELLES

rendue le 23 août 2004

dans la cause en divorce RATHGEB-DE BENEDETTIS Patricia / RATHGEB Werner

Vu la cause en divorce pendante entre Patricia RATHGEB-DE BENEDETTIS, demanderesse et Werner RATHGEB, défendeur, ouverte par requête de conciliation du 21 août 2003 adressée au Juge de Paix du cercle de Villeneuve;

vu la requête de mesures préprovisionnelles déposée par Me Kathrin Gruber, conseil de la demanderesse, le 23 août 2004;

attendu que l'urgence est rendue vraisemblable;

le Président, statuant par voie de mesures préprovisionnelles et vu l'art. 106 CPC :

I.- **FAIT INTERDICTION** aux sociétés Le Potager du Château SA et Au Grand Clos SA, administrées par Patricia RATHGEB, d'aliéner les biens qui sont propriété des sociétés jusqu'à ce que le régime matrimonial des parties soit liquidé par jugement définitif et exécutoire;

II.- **REJETTE** toutes autres ou plus amples conclusions;

III.- **DECLARE** la présente ordonnance immédiatement exécutoire.

Le Président :

Joël Krieger

Le greffier :

Chantal Michod